

Compte-rendu du Bureau du 26 janvier 2023 (Assemblée nationale)

Membres du bureau présents à la réunion :

- Vincent Balès
- Fernand Bozzoni
- Jean Pierre Chalus
- Daniel Cueff (accompagné de Marie Lecuit Proust, Directrice générale adjointe « Mer, Canaux et Mobilités » de la région Bretagne)
- Claire Hugues
- Olivier Le Nezet
- Elodie Martinie Cousty
- Pierre Maupoint de Vandeul
- Sophie Panonacle
- Philippe Vallette
- Pierre Vogt
- Président de l'ANEL, membre de droit représenté par Anne sophie Leclerc
- Gilles Le Gall (en visio conférence)
- Thierry Le Guevel (en visio conférence)

Etaient présents au titre des ministères intéressés :

DGAMPA (secrétariat général) :

- Sophie-Dorothee Duron
- Xavier Marill
- Dominique Colonna d'Istria
 - Emmanuelle Dormond (en visio conférence)

DEB (ELM) :

- Fabienne Ricard

CGDD (SRI) :

- Marc Moroni (en visio conférence)
- Aurélie Chamiot Prieur (en visio conférence)

Introduction par la Présidente du bureau

1. Validation du compte-rendu de la réunion plénière du 5 décembre 2022

Rectification d'un propos attribué à tort à M. Yannick Moreau au sujet de la création d'un comité spécialisé sur la pêche de loisirs.

Sous le bénéfice de cette correction, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Validation du règlement intérieur du CNML

Il ressort des discussions entre les membres du CNML, qu'un travail plus approfondi de l'examen du règlement intérieur, doit être réalisé.

Aussi, il est décidé que le règlement intérieur sera renvoyé à l'ensemble des membres du Conseil. Les propositions et commentaires devront être remontés au secrétariat du Bureau en amont de la séance qui se tiendra visio-conférence le 14 février de 9H00 à 10H30 (ouverte à tous les membres du Conseil). L'objectif de cette réunion est d'aboutir à un projet amendé, qui sera soumis ensuite pour approbation à l'ensemble du Conseil.

3. Délibérations sur les comités spécialisés :

Comité national du trait de côte : CNTC

A la suite d'échanges préalables à cette réunion entre le ministère et les membres du CNML, représentés par la Présidente du Bureau, une nouvelle version du projet de délibération relative au Comité du trait de côte est proposée au Bureau.

Les modifications apportées au projet initial concernent essentiellement la composition du comité et la présidence de droit du (de la) Président(e) du Bureau du CNML.

Remarques :

- Concernant le collège des élus : il est souhaité que les élus puissent assurer une représentation géographiquement équilibrée des cellules hydro-sédimentaires du territoire ; le Bureau se félicite de l'importance de la représentation ultramarine ; un membre regrette que ce collège ne représente pas 50% de la totalité des membres, comme il en est du CNML plénier.
- Concernant le fonctionnement du comité et pour y attirer les candidatures, il est demandé quelle sera la fréquence des réunions, les moyens de fonctionnement et les modalités de remboursement des frais de déplacement.
- Concernant la procédure d'adoption des avis du comité : il est proposé que les avis du CNTC soient ensuite transmis au CNML pour un avis formel. Cette disposition pourra être utilement intégrée dans le règlement intérieur.

Le projet de délibération est adopté par le Bureau (à l'unanimité moins une voix).

Comme ce projet n'a pas été vu par l'ensemble des membres du Conseil, une validation (binaire : oui/non) sera demandée par courriel avec la constatation d'un accord tacite en cas de non réponse avant une date limite à préciser.

En outre, un nouvel appel à candidature sera effectué afin que le CNTC intègre au moins un représentant de chacun des collèges du CNML. A ce jour il manque encore des candidats des collèges des établissements publics et organismes professionnels, et des ONG.

Comité spécialisé pour la recherche marine, maritime et littorale : COMER

Le projet de délibération relative au COMER est quasi-identique à la délibération relative à sa création en janvier 2013, seule une mention inutile et jamais appliquée (voir délibération) a été supprimée. L'objectif est de renouveler sa composition, présentée en annexe. La répartition initiale reste la même pour les 12 membres venant du CNML, aux 11 autres désignés par l'Etat, est ajouté un membre supplémentaire, portant ainsi à 24 le nombre de membres du COMER.

- Concernant les 12 membres du CNML : un appel à candidature a été effectué. 6 membres se sont portés candidats (3 élus : Mme V. Fonrose, M. Gilles Le Gall et M. P. Vogt ; 1 Etablissement public M. J. Claudet du CNRS, 2 syndicats : M. B. Dachicourt (CFTC) et Mme E. tew Kai (CGT)). Mme Sophie Panonacle, M. Olivier Le Nezet et M. Daniel Cueff se portent candidats. Ces 9 représentants du CNML figureront donc sur la liste des membres du COMER. Sachant qu'il y a 12 places réservées au CNML, un nouvel appel à candidatures sera effectué pour compléter la liste.

- Aux 11 membres (organismes) désignés par l'Etat, Il est décidé d'ajouter un représentant de l'OFB à cette liste, dans la mesure où le Comer ne travaille pas directement sur la recherche, mais sur l'organisation de la recherche. Ainsi il y aura 12 membres désignés par l'Etat.

Il est néanmoins précisé qu'il est toujours possible d'inviter des experts extérieurs aux réunions en fonction des sujets inscrits à l'ordre du jour.

La possibilité pour les CMF et CMU (par l'intermédiaire de leurs conseils scientifiques) de saisir le COMER est évoquée. Cette faculté sera ajoutée à la délibération.

Il est regretté que les conseils scientifiques des CMF soient aujourd'hui trop focalisés sur l'éolien offshore et sur les EMR, au détriment des autres enjeux, notamment environnementaux.

Il est enfin demandé que le Comer puisse bénéficier de davantage de moyens, car il n'en a pas eu suffisamment jusqu'à présent.

La délibération sera modifiée pour y ajouter la saisine possible du COMER par les CMF et CMU ; l'OFB sera ajouté à la liste des membres désignés par l'Etat, portant ainsi à 24 les membres du COMER. Elle sera soumise pour approbation à tous les membres du CNML par courriel, avec la constatation d'un accord tacite en cas de non réponse avant une date limite à préciser, ainsi qu'un nouvel appel à candidature pour les 3 places manquantes.

4. Echanges sur la création des groupes de travail (GT)

Il est procédé à une distribution de la synthèse des rapports fournis par les précédents groupes de travail (décembre 2021) : Europe, Pêche de loisir, cétacés, ultramarins, érosion cotière (aspects financiers). Il est en outre rappelé que les GT ne sont pas pérennes. Ils doivent traiter de problématiques d'actualité.

La constitution de 4 groupes de travail est évoquée :

- GT Planification maritime et énergétique
- GT Gouvernance
- GT modèle d'attractivité touristique des territoires littoraux
- GT Pêche de loisir

Il ressort des échanges que deux GT sont prioritaires et doivent être créés sans délai : le GT « SNML et planification maritime intégrée » et le GT « gouvernance et comitologie maritimes ».

La création des GT « pêche de Loisir » et « modèle d'attractivité touristique des territoires littoraux » est reportée au mois de septembre 2023.

GT « SNML et planification maritime intégrée » (un GT spécifique sur la planification énergétique pourra se mettre en place lorsque la SNML aura été adoptée)

- L'élaboration de la SNML est un exercice qui court jusqu'à l'été. Le temps de la co-construction avec les différents acteurs se déroule de décembre à mars, avec des retours écrits demandés pour fin janvier. Idée de faire émerger des priorités par secteurs. Au printemps, sur la séquence avril mai juin, se dérouleront la consultation du public et l'avis formel du CNML sur le document. La SNML devrait être adoptée à l'été. Le calendrier est contraint en raison des impératifs liés à l'élaboration des différents cycles législatifs communautaires concernant les DSF (qui eux-mêmes déclinent la SNML).

- La question de planification énergétique est l'un des sujets majeurs de la SNML. Les six mois qui viennent doivent être ponctués par des échanges de points de vue sur cette problématique. La réflexion énergétique stratégique nationale est impulsée par la PPE (programmation pluriannuelle de l'énergie) et on ne peut pas la remettre en cause. De plus les difficultés ne sont pas les mêmes dans chacune des façades. Si cette question est importante, il ne faut pas oublier que l'on doit parler de planification globale et non pas en silos. Si l'on reste en « silo », tout le monde sera opposé alors que l'on cherche une cohabitation et un partage des espaces de façon durable pour les générations à venir.

- Il va falloir réussir l'articulation entre les travaux nationaux et les travaux dans les façades, mais aussi entre les façades (infrastructures portuaires, filières...), il est donc important qu'il existe une instance ouverte pour travailler en parallèle de ces travaux.

GT « gouvernance et comitologie maritime »

Il convient de repartir du travail déjà effectué (rapport distribué)

5. Point d'information sur les sujets d'actualité

Concertation du CNML sur la SNML, atelier du 15 février 2023 à La Défense

Il est suggéré qu'à l'occasion de ce séminaire, un effort de pédagogie soit effectué pour bien comprendre la méthode retenue et le processus d'élaboration de la SNML.

- Le bilan de la SNML1 doit être partagé par tous les acteurs et chaque collègue doit pouvoir être entendu. Cette étape doit faire partie de l'introduction à l'atelier du 15 (suggestion : que chaque collègue puisse présenter ce qui a été un levier ou un frein pour les acteurs).

- Rappeler la méthode, le calendrier et les différentes étapes. Il est indispensable que chacun comprenne à quel moment il peut faire des propositions.

Une autre demi-journée de travail est prévue ~~le 2 mars matin~~ le 9 mars après-midi, en visio conférence.

Prochain cycle des DSF

Le nouveau cycle de DSF consistera en une mise à jour des précédents DSF, une simplification et le choix de priorités. Un affinement de la carte des vocation sera proposé. Les ministres se sont accordés sur un débat public croisé sur l'ensemble des enjeux de manière à avoir une vision globale de la planification maritime intégrée (et pas seulement les enjeux énergétiques).

Il faut communiquer sur l'exercice, de manière à ce que les français soient incités à participer aux débats publics. Il faut séquencer la partie communication le plus en amont possible.

6. Agenda du bureau :

- 1- Désignation d'un membre du CNML au collège des personnalités qualifiées du Comité national de la biodiversité (décret n°2017-339). Accord pour Envoi d'une demande de candidature à tout le monde. Si plusieurs candidatures se présentent, le bureau effectuera un choix.
- 2- Prochains bureaux dates à retenir

- **30 mars (9h00 – 11h00) : Bureau CNML : bilan des ateliers**
- **23 mai (après-midi) : Bureau CNML (visio)**
- **6 juin (14h00) : CNML plénier**
- **fin novembre / début décembre : Bureau décentralisé à Nantes à l'occasion des 10èmes Assises de l'économie maritime**

7. Questions diverses

1- Proposition d'adoption d'une motion du Bureau/CNML sur le moratoire d'interdiction de l'exploitation minière des grands fonds marins.
Bureau valide cette motion. Elle sera soumise à l'ensemble des membres du CNML avec demande d'approbation avant le 2 février. Le silence vaudra approbation.

2- Il est demandé une présentation et des échanges en session plénière du CNML sur la feuille de route de décarbonation du transport maritime. Cette demande est acceptée.

3- Proposition de communication sur la pollution aux billes de plastique.
A titre préliminaire, il est rappelé que le prochain avis du CESE sur le Traitée Plastique en préparation au niveau européen et mondial, sera présenté le 28 Mars à 14H30 par deux co-rapporteuses: Nathalie Van Den Broeck (Surfrider) et S. Roux de Bézieux (Fondation de la Mer) ; cet avis pourra être évoqué au bureau du 30 mars prochain.
Le CNML doit de se positionner sur le sujet des plastiques : pas seulement sur la perte de conteneurs , mais aussi tous les autres plastiques (les conteneurs ne sont que la partie émergée de l'iceberg).

Pour que le CNML puisse s'exprimer rapidement sur ce sujet urgent, la Présidente et le vice-président vont rédiger une communication.

4- Amendement éolien : (information)

Cet amendement concernait les communes littorales comportant beaucoup de résidences secondaires dans le but de prendre en compte leurs coûts induits sur les petites communes touristiques. L'amendement a été rejeté en CMP (commission mixte paritaire) mais le sujet peut revenir en débat. L'ANEL avait plutôt soutenu cette direction.

Remarques :

La fiscalité induite par le déploiement des parcs éoliens offshore devrait être attribuée aux régions plutôt qu'aux communes qui maximisent localement leurs postures d'oppositions pour faire valoir leurs préjudices à proportion de la rente fiscale espérée.